Se déplacer

dans le Pays de Saint-Louis/ Trois Frontières et le Pays du Sundgau

Tous les liens utiles

Maison de l'Emploi et de la Formation
du Pays de Saint-Louis/Trois Frontières et du Pays du Sundgau
















U ac� fa !

4JUV T BV BV DPFVS EFT USPJT QBZT ' SBODF 4VJTTF "MMFN BHOF MF 1BZT EF 4BJOU-PVJT 5SPJT ' SPOUJ SFT FU MF 1BZT EV 4VOEHBV PDDVQFOUVOF TJUVBUJPO H PHSBQI JRVF QSJWJMHJ F - FT FYDFMMFOUFT JOGSBTUSVDUVSFT BVUPSPVUJ SFT GFSSPWJBJSFT B SPQPSUVBJSFT FUQPSUVBJSFT QFSN FUUFOU TFT I BCJUBOUT EF TF E QMBDFS BJTFDFBVDPVQ EF GBDJMJU

i S n - L i ...

1 BSMBVUPSPVUF
- 1BSJT LN
- -ZPO LN
- , BSMTSVI F LN
- #FSO LN
- . JMBOP LN

1 BSMF USBJO FUPV 5(7
- 1BSJT I
- -ZPO I
- 4USBTCPVSH I
- #BTFM N O
- ; SJDI I

&O BWJPO
E QBSUT QBSTFN BJOF WFST B SPQPSUT EJGG SFOUT
- 1BSJT I
- -POESFT N O
- #FSMJO I
- . BESJE I
- 3PN F I

Ce document a été réalisé dans le cadre du Service Public Emploi Local Sous-Préfecture d'Altkirch.

Janvier 2013



Sommaire

Se déplacer dans le Pays de Saint-Louis/Trois Frontières et le Pays du Sundgau





Le réseau SNCF

Au départ d'Altkirch

Au départ de Saint-Louis



Pour connaitre tous les horaires cliquez sur ce lien :


http://www.ter-sncf.com/regions/alsace/fr/se_deplacer_en_ter/avant_mon_voyage/fiches_horaires/default.aspx

Belfort et Mulhouse régulièrement desservies au départ d'Altkirch !

Mulhouse. Départ à 5h50, possibilité de prendre un car depuis la gare à 5h11 arrivée à 5h36 à Mulhouse. cinq départs sont programmés avant 9h35 puis un train toutes les heures jusqu'à 17h39 puis 7 trains jusqu'à 22h07.

Belfort. Départ à 6h32 arrivée à 6h52, cinq départs sont programmés avant 9h35 puis un train toutes les heures jusqu'à 17h39 puis 7 trains jusqu'à 22h07.

Gare d'Altkirch
Gare SNCF
2 rue de l'Ill
68130 Altkirch
Tél. 3635

Horaires d'ouverture
Lundi au vendredi : 9h30 - 12h30
14h00 - 18h15
Samedi : 8h15 - 18h45
13h30 - 16h15
Dimanche et fériés : 14h - 19h50



Au départ de Saint-Louis, joignez Bâle en 7mn et Mulhouse en 14 mn !

Du lundi au vendredi, le premier train de Saint-Louis à destination de **Mulhouse**, part à 5h30 puis un train toutes les 13/17 minutes jusqu'à 9h00. De nombreux trains sont programmés aux heures d'influence (fin de matinée, début et fin d'après-midi).

A destination de **Bâle**, le premier train part à 6h31 puis un train toutes 30/60mn jusqu'à 22h.

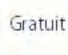
! **Au départ de Saint-Louis, vous êtes à** 1h09 de **Strasbourg**, 3h35 de la gare de l'Est à **Paris**, 3h15 de la gare de Lyon à **Paris**, 3h27 de la gare Part Dieu à **Lyon**.

Gare de Saint-Louis
Gare SNCF
1 Place de la Gare
68300 Saint-Louis
Tél. 3635

Horaires d'ouverture
Lundi au vendredi : 7h45 - 19h30
Samedi : 8h15 - 18h45
Dimanche et fériés : 14h - 19h50







Gratuit



Gratuit



Ligne 11 : aéroport
Ligne 4 : Bâle (CH)





Le transport à la demande TER

Le transport à la demande TER

Un service de taxi à la demande est assuré en gare d'**Altkirch** à destination de **Valdieu** et **Ballersdorf** ainsi qu'en gare de **Montreux Vieux** à destination de **Valdieu**, **Ballersdorf** et **Petit Croix**.

Horaires de transport à la demande TER
à **Ballersdorf** et **Valdieu** en direction ou provenance de **Belfort Gare** via **Montreux-Vieux**

		Lundi à vendredi
Ligne activée à la demande		
Ballersdorf	Mairie	6.54
Valdieu	Mairie	7.06
Montreux-Vieux	Gare	7.10
Horaires des trains		Lundi à vendredi
Montreux-Vieux	Départ	7.15
Belfort	Arrivée	7.28
Belfort	Départ	17.33
Montreux-Vieux	Arrivée	17.46
Ligne activée à la demande		
Montreux-Vieux	Gare	18.05
Valdieu	Mairie	18.09
Ballersdorf	Mairie	18.21

Réservez votre place directement par téléphone auprès de :
TAXI Muller, Dannemarie, tél. 03 89 25 10 44

Horaires : février 2013

 http://telechargement.ter-sncf.com/Images/Alsace/Tridion/16_Mulhouse_Belfort_tcm-10-74171.pdf

Charte qualité et guide d'utilisation : la ligne activée à la demande, Ballersdorf/Valdieu vers (ou de) Montreux

Conditions d'utilisation

1. Fonctionnement de la ligne :
- La ligne activée à la demande ne fonctionne pas les samedis, dimanches et fêtes.
- Les horaires des services sont adaptés aux heures de départs et d'arrivées des trains TER Alsace en gare de Montreux Vieux

2. Mode d'emploi :
- Réservez votre transport auprès de l'entreprise de TAXI selon le renvoi figurant en tête de colonne d'horaires et en vous reportant sur les coordonnées utiles par téléphone au minimum la veille de votre départ (jour ouvrable) avant 18h30 en précisant l'horaire et le lieu de prise en charge choisi.
- Les horaires seront confirmés par l'entreprise au minimum la veille de votre départ avant 19h00.

3. Prise en charge des voyageurs :
- Les points d'arrêts sont définis dans les communes desservies par le service, ils sont repris dans le tableau horaire.

4. Tarification :
- Vous êtes t**itulaire d'un titre de transport SNCF** comprenant la totalité de votre parcours (ligne activée à la demande + train de ou à **destination de Valdieu ou Ballersdorf**), sur présentation de votre billet, vous serez pris en charge sans paiement de supplément. Un bon vous sera délivré comme justificatif.
- Vous **n'êtes pas titulaire d'un titre de transport SNCF**, vous paierez la somme de 1,50 € au chauffeur de l'entreprise de TAXI qui en échange vous remettra un bon mentionnant le prix payé.

5. Délais de correspondance :
- Sens Ligne activée à la demande -> train : les horaires sont adaptés afin d'assurer une arrivée à la gare, 5 mn minium avant l'heure de départ du train.
- Sens train -> Ligne activée à la demande. En cas de retard d'un train, le prestataire attendra l'arrivée du client (attente maximale d'une demi heure).





Les bus

12 lignes de bus, dont 5 régulières, 5 circulant à certaines heures et 2 lignes à la demande, le réseau Distribus propose un niveau élevé de service.

LES LIGNES DANS LES TROIS FRONTIERES

1	**Blotzheim** – Saint-Louis – **Huningue**
2	**Buschwiller** – Saint-Louis – **Village Neuf**
3	**Bâle** (Schifflände) – Huningue – **Village-Neuf**
4	**Bâle** (Schifflände) - Saint-Loiuis Ville - **Saint-Louis Neuweg**
5	**Bartenheim** - Bartenheim La-Chaussée - Saint-Louis Neuweg - **Saint-Louis Ville** (Collège Forlen et Lycée Mermoz)
6	**Kembs** - Rosenau - **Saint-Louis**
7	**Bâle** (Schifflände) - Saint-Louis - **Kembs**
8	**Allschwil** - Hegenheim - Hésingue - Blotzheim - **Bartenheim**
9	**Saint-Louis** Gare - Zone Industrielle Sud **Huningue**
10	**Saint-Louis** Gare - Zone industrielle **Hésingue**
11	Navette **aéroport** - Gare SNCF Saint-Louis (*)
12A	**Hésingue** - **Saint-Louis**
12B	**Buschwiller** - **Saint-Louis**
713	**Sondersdorf** - **Saint-Louis** -> hors période scolaire : 1 bus le matin ((6h34) + 1 en début d'après-midi (12h55) pour l'aller - 1 en début d'après-midi jusqu'à Waldighoffen (12h05) et 1 jusqu'à Sondersdorf (12h05) + 1 bus le soir (18h00) pour le retour
759	**Biederthal** - **Saint-Louis** -> hors période scolaire : 1 bus le matin (6h50) pour l'aller - 1 bus le soir (18h00) pour le retour

(*) Depuis l'EuroAirport, une ligne de bus «Airport Bus» permet de se rendre en Allemagne, dans les villes de Neuenburg et de Freiburg :  http://www.freiburger-reisedienst.de/en/airportbus/timetable.php

LES COORDONNEES DU PRESTATAIRE

Coordonnées du prestataire et horaires d'ouverture :

Métro-Cars SA, Service Distribus
14 rue du Ballon - BP 60156
68304 **Saint-Louis** Cedex

Tél. 03 89 69 73 65 - Fax 03 89 69 38 03
Courriel : metrocars@l-k.fr

Lundi à jeudi : 8h15 à 12h00 - 14h00 à 17h45
Vendredi : 8h15 à 12h00 - 14h00 à 17h15
Samedi : 8h30 à 10h45

PLUS D'INFOS

http://www.distribus.com/horaires

Vous surfez entre les 3 pays France, Allemagne, Suisse. TicketTriRegio :
http://www.triregio.info/tickets/tarifs-uniques/?L=1

Vous vous rendez à Bâle avec utilisation du tram. Cartes et billets transfrontaliers :
http://www.distribus.com/titres-de-transport





Les bus

LES LIGNES DANS LE SUNDGAU

804	**Altkirch - Cernay** -> Pendant la période scolaire. Le bus convient particulièrement aux élèves et apprentis du Lycée du Bâtiment à Cernay. Départ à 7h45 à la gare SNCF tous les jours du lundi au vendredi, arrivée au Lycée Eiffel à 8h30, retour à 17h30 arrivée à Altkirch à 18h07.
829	**Altkirch – Saint-Louis** -> Hors période scolaire. Le bus de Saint-Louis à destination de Knoeringue en fin d'après-midi (16h50) ne circulera pas.
830	**Ferrette – Altkirch** -> Hors période scolaire. 2 bus le matin (6h45) dont 1 jusqu'à Illzach (6h05) + 1 bus en début d'après-midi (13h05) pour l'aller – 1 bus en début d'après-midi (12h20) + 2 bus le soir (18h15) dont 1 provenant d'Illzach (17h55) pour le retour.
833	**Helfrantzkirch – Mulhouse** -> Hors période scolaire. Les bus de Mulhouse à Koetzingue (16h21 et 17h21) ainsi que ceux de Koetzingue à Mulhouse (8h05, 8h20 et 16h50) ne circuleront pas.
834	**Dannemarie – Mulhouse** ->Hors période scolaire. Le bus de Dannemarie à Mulhouse (16h15) et ceux de Mulhouse à Dannemarie (15h18 et 17h18) ne circuleront pas.
835	**Oltingue – Altkirch – Mulhouse** -> Hors période scolaire. 1 bus le matin (6h40) pour l'aller – 1 bus le soir (17h20) pour le retour.
836	**Mooslargue – Mulhouse** -> Hors période scolaire. 1 bus le matin (6h05) pour l'aller – 1 bus le soir (17h55) pour le retour.
851	**Bouxwiller – Mulhouse** -> Hors période scolaire. 4 bus le matin (6h05, 6h50 et 9h50) dont 1 à partir de Hirsingue (5h31) + 1 bus au début d'après-midi (12h55) + 1 bus en fin d'après-midi (16h55) pour l'aller – 2 bus en matinée (8h25 et 11h40) + 2 bus en fin d'après-midi (15h20 et 17h20) + 2 bus le soir (18h20) dont 1 jusqu'à Hirsingue (19h30) pour le retour.

LES COORDONNEES DU PRESTATAIRE

Coordonnées du prestataire :

Kunegel SAS
Siège social
7 Avenue de Suisse
68316 **Illzach**
Tél. 03 89 61 72 61 - Fax 03 89 61 74 34

 http://www.kunegel.fr/fr/

POUR PLUS D'INFOS

Liste des communes desservies par le bus :
 http://www.kunegel.fr/fichiers/liste-communes.pdf

Accès aux lignes et horaires :

http://www.kunegel.fr/fr/horaires-lignes.php

UNE LIGNE POUR LE MARCHE D'ALTKIRCH



De la **Vallée de Hundsbach**, des **communes de Obermorschwiller - Emlingen - Heiwiller** et **Wittersdorf** à destination du **marché d'Altkirch**.
Mise en service deux jeudis par mois (initiative de la Communauté de Communes d'Altkirch et le Conseil Général).

 http://www.cc-altkirch.fr/content/download/3058/14886/file/plaquette bus du marché 2013.pdf





Les taxis



TRANSPORT A LA DEMANDE :

le **TAD de la Porte du Sundgau**

Il est possible de se déplacer en taxi à l'intérieur du territoire de la Porte du Sundgau et vers les bourgs attractifs de Saint-Louis et d'Altkirch, les communes desservies étant :

- Attenschwiller
- Folgensbourg
- Hagenthal-le-Bas
- Hagenthal-le-Haut
- Knoeringue
- Leymen
- Liebenschwiller
- Michelbach-le-Bas
- Michelbach-le-Haut
- Neuwiller
- Ranspach-le-Bas
- Ranspach-le-Haut
- Wentzwiller

A SAVOIR

Il est nécessaire de procéder à la **réservation** du transport au moins **a veille avant 16h** en utilisant le **numéro azur : 0 810 250 450.**

ous pouvez réserver toute l'année du lundi au samedi de 8h30 à 1h30 et de 13h30 à 17h30, sauf jours fériés.

es enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être ccompagnés.

LE TAXI POUR ...

aller chez le médecin, à la banque, au marché, faire vos courses, se rendre à des activités de loisirs, rejoindre d'autres villages proches.

LE COÛT

Pour les déplacements à l'intérieur du périmètre de la Communauté e Communes Porte du Sundgau, le **prix de la course est fixé à 2 €**/ ar personne adulte ou enfant.

n **aller-retour équivaut à 2 courses de 3 €** pour les déplacements ers ou depuis Blotzheim, Hésingue, Hégenheim, St Louis, Altkirch adulte ou enfant).

n aller/retour équivaut à deux courses.
a **différence entre le coût de la course et la participation de l'usager** st **prise en charge par la Porte du Sundgau** avec le s**outien du onseil Général du Haut-Rhin et la Région Alsace**.

 http://www.portedusundgau.fr/transport---a-la-demande.htm

BONS PLANS !



Les **taxis-easy et tad-easy sont un service moins cher que le taxi** apportant aux clients et consommateurs une alternative aux taxis dits classiques, et ceci grâce aux véhicules de tourisme avec chauffeurs. Les licences détenues par la société S.A.S. Alliance Taxis.

C'est un moyen de transport plus souple que les transports en commun.

La Société **S.A.S. Alliance Taxis** assurant ce service est située dans les villes de :

- Saint-Louis
- Hésingue
- Hégenheim
- Blotzheim

 http://www.taxis-easy.com/





Les taxis POUR LES AINÉS



Pour les résidents dans la **Communauté de Communes du Jura Alsacien**

Ce service de transport à la demande est destiné aux personnes de 70 ans et plus résidant dans la Communauté de Communes du Jura Alsacien afin de leur pemettre de bénéficier de plus d'autonomie dans leurs déplacements quotidiens (coiffeur, courses, loisirs, médecin...).

La CCJA et le Conseil Général du Haut-Rhin prennent en charge 75% du coût d'un trajet (défini suite à un appel d'offres public). L'usager règle directement au chauffeur les 25 % restant.

Il est nécessaire de se munir au préalable d'**une carte d'accès** au service qui est gratuite et nominative (à retirer en mairie ou à la Communauté de Communes).

Pour réserver sa course, c'est très simple : il suffit de téléphoner la veille avant 17h au partenaire de l'opération «**Contacter un taxi pour les aînés**».

Taxi Albin à Durmenach :
03 89 25 89 07

 http://www.ccja-jura-alsacien.net/index.php?option=com_content&view=article&id=142&Itemid=130

Pour les résidents dans la **Communauté de Communes d'Altkirch**

La ville d'Altkirch, la Communauté de Communes, l'association des commerçants d'Altkirch et la CCI proposent aux personnes de plus de 65 ans de se rendre en taxi privé chez leur médecin, au marché ou encore chez des amis.

Le tarif de la course est très avantageux : de 2 € pour un trajet dans la même commune et à 4 € pour un déplacement dans une des trois autres localités de la Communauté de Communes.

Pour réserver sa course, c'est très simple : il suffit de téléphoner la veille avant 20h à l'un des quatre taxis partenaires de l'opération «**Contacter un taxi pour les aînés**».

Taxi Mazuc : **03 89 0 19 46**
ASA : **03 89 32 76 17**
Allô Taxi 68 : **03 89 40 29 93**
ou **06 87 29 40 97**
Transport en toute liberté :
03 89 25 20 25 ou **06 68 25 62 62**

http://www.cc-altkirch.fr/content/download/2099/10463/file/Plaquette%20taxi%20pour%20les%20aînés.pdf








En bus - tramway - train - vélo - à pied *Outre-Rhin*

ALLER EN SUISSE (Bâle et environs)



BUS	
3	**Bâle** (Schifflände) – **Huningue – Village-Neuf**
4	**Bâle** (Schifflände) – **Saint-Louis Neuweg**
8	**Allschwil - Hegenheim - Hésingue - Blotzheim - Bartenheim**
11	**Navette aéroport – Gare SNCF Saint-Louis**

Infos billets Ticket TriRegio :

http://www.triregio.info/tickets/tarifs-uniques/?L=1

TRAMWAY (CH)	
10	**Leymen - Bâle** (par Rodersdorf et Flüh) - Terminus devant gare SBB

Pour plus d'informations sur la circulation des tramways de Bâle Ville et environs :

 http://www.tnw.ch/

TRAIN	la ligne SNCF **Mulhouse/Bâle** dessert les villes suivantes
	Rixheim - Habsheim - Sierentz - Bartenheim - Saint-Louis Neuweg - Saint-Louis

Pour connaître tous les horaires :

 http://www.ter-sncf.com/regions/alsace/fr/se_deplacer_en_ter/avant_mon_voyage/fiches_horaires/default.aspx

ALLER EN ALLEMAGNE (Weil am Rhein, Lörrach, Mülheim, Neuenburg, Freiburg)



A PIED/EN VELO	
	Passerelle des Trois Pays (pont entre Huningue et Weil am Rhein)

 **http://www.tourisme-alsace.info/lei/region/cgi/fiche.php?NumProd=252001901**

BUS (D)	Arr t se trouvant apr s La Passerelle des Trois Pays (c t Allemagne)
12	Gare, Centre-Ville **Weil am Rhein**
16	**Lörrach**

 www.w-wt.de

BUS	Depuis l'EuroAirport pour vous rendre en Allemagne
Airport Bus	**Neuenburg - Freiburg im Breisgau**

 http://www.freiburger-reisedienst.de/en/airportbus/timetable.php

TRAIN (F)	Au d part de Mulhouse
	Mülheim - Neuenburg - Freiburg im Breisgau

http://telechargement.ter-sncf.com/Images/Alsace/Tridion/31_Mulhouse_M%C3%BCllheim_Freiburg_tcm-10-82023.pdf





Des aides pour la mobilité/l'hébergement

Association **MOBILITE POUR L'EMPLOI** Mulhouse	**Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi, en favorisant la mobilité**
1er dispositif	**Une auto-école sociale** permettant à des **personnes de Mulhouse et de son agglomération en grande difficulté sociale et professionnelle de passer le permis de conduire à moindre coût**. Une méthode pédagogique adaptée aux personnes ayant un faible niveau d'études constitue l'originalité du dispositif. Soutien financier au passage du permis de conduire dans les auto-écoles «classiques» Intervention pour les bénéficiaires du PLIE à hauteur 40 heures de conduite et 40 heures de Code. Soutien pédagogique adapté au moyen de sessions de formation préparant au Code de la route ainsi que des cours de conduite dans le cadre d'une auto-école sociale.
2ème dispositif	**Un service de location de cyclomoteurs et de voitures à coûts réduits** destiné aux **personnes en insertion** qui, dans le cadre d'une **formation** ou d'un **emploi**, **rencontrent des problématiques de mobilité** : Mise en place d'un système de location de 2 et 4 roues Location de cyclomoteurs (20 €/mois) Location de voitures (150 €/mois) Les bénéficiaires de ces services sont orientés par les travailleurs sociaux et tous les acteurs d'accompagnement à l'emploi. Le réseau de partenaires est constitué des Agences locales pour l'emploi, des Missions Locales, des PAIO et des organismes de formation du Haut-Rhin.

Contact :
Tél. 03 89 31 42 83
E-mail : mobilité.emploi@wanadoo.fr

Réseau SAM	**Solidarité Mobilité Emploi**
	Le réseau SAM est une association loi 1901 au service des demandeurs d'emploi et qui a pour mission d'**héberger les demandeurs d'emploi en déplacement pour un entretien d'embauche, une prospection ou encore un concours**. Ce réseau a pour origine le constat, qu'aujourd'hui, la recherche d'un emploi exige une très grande mobilité et occasionne des frais importants d'hébergement.

 http://www.reseau-sam.fr





Les aides de Pôle Emploi

Pour quel projet ?	se rendre à un entretien d'embauche (la durée du contrat proposé doit être égale ou supérieure à 3 mois) ; participer à un concours public organisé par le service public (administrations centrales, services extérieurs, établissements publics et collectivités territoriales) ; suivre une prestation intensive (Cap vers l'entreprise, Cible Emploi, Stratégie de recherche d'emploi, Objectif emploi, CAP projet, Confirmer son projet professionnel, Trajectoire vers l'emploi, Objectif projet création ou reprise d'entreprise, Mobilisation vers l'emploi, accompagnement des licenciés économiques, Atout cadres, Du diplôme à l'emploi, Evaluation par simulation préalable au recrutement, Club) ; critère du déplacement : plus de 60 km AR de votre domicile (ou 20 km AR si vous résidez dans les DOM).
Pour qui ?	Il est nécessaire d'être inscrit comme demandeur d'emploi : bénéficiaire d'un des minima sociaux (rSa, RMI, allocation de solidarité spécifique, allocation parent isolé, allocation adultes handicapé, allocation temporaire d'attente) ; bénéficiaire de l'ARE minimale ; demandeurs d'emploi en catégorie 4 en formation non rémunérée ou bénéficiaire de l'aide au retour à l'emploi formation (AREF) minimale ; ou demandeurs d'emploi en catégorie 5 en «contrat aidé» ; en catégorie 1, 2, 4 «formation», «CRP» (convention de reclassement personnalisé), «CTP» (contrat de transition professionnelle), «CSP» (Contrat de sécurisation professionnelle) et : - non indemnisé, - ou bénéficiaire de minimas sociaux (RSA, allocation de solidarité spécifique, allocation adultes handicapé, allocation temporaire d'attente), - ou bénéficiaire de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) minimale. ou en catégorie 5 «contrat aidé».
Nature de l'aide	L'aide peut être de deux sortes : des bons de déplacement, pour une prise en charge des frais de déplacement avec un véhicule (forfait kilométrique de 0,20 € par kilomètre), des bons de transport, pour une prise en charge des billets de train ou d'avion (ATTENTION : les frais de réservation de train et certaines taxes/suppléments pour les billets d'avion restent à votre charge). Le plafond annuel de l'aide est de 200 €.
Démarche	S'adresser à un conseiller Pôle Emploi avant le déplacement, pour indiquer les justificatifs à fournir en fonction de l'aide demandée. Formulaire de demande d'aide à remplir et à signer. L'aide est attribuée sous réserve de la disponibilité financière de l'enveloppe régionale d'aide à la recherche d'emploi.

Les aides de Pôle Emploi *Les mentions légales*

Article I Objet	Les aides à la reprise d'emploi ont pour objet de favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi éloigné de leur lieu de résidence en compensant les dépenses occasionnées par cette reprise. Ces aides consistent en une participation directe ou indirecte de tout ou partie des frais engagés par les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur reprise d'emploi. Il s'agit : d'une aide aux déplacements d'une aide à la double résidence d'une aide au déménagement. Dans chaque région, le directeur régional peut compléter l'offre nationale d'aides à la mobilité des demandeurs d'emploi par l'accès à des services spécifiques complémentaires dans les conditions fixées par délibération distincte du conseil d'administration.
Article II Bénéficiaires	Ces aides sont accessibles aux demandeurs d'emploi hors catégorie 4 maladie et catégorie 5 «non spécifique», et plus particulièrement à ceux qui ont pris un engagement de mobilité dans leur projet personnalisé d'accès à l'emploi.
Article III Conditions d'attribution	La participation aux frais engagés par le demandeur d'emploi est accordée en cas de reprise d'emploi en CDI ou CDD de 6 mois minimum situé à plus de 60 km ou 2 heures de trajet aller-retour pour la double résidence ou le déménagement. Durant l'année qui suit la reprise d'emploi : le bénéficiaire ne peut obtenir qu'une seule fois la même aide, si une seconde reprise d'emploi intervient avant la date anniversaire, le bénéficiaire ne percevra dans tous les cas qu'un montant d'aide au maximum égal au reliquat calculé par rapport au plafond de 2500 €.
Article IV Montant	Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier des aides à la reprise d'emploi dans la limite d'un plafond annuel de 2 500 euros. Le délai d'un an (12 mois) court à partir de la date de reprise d'emploi. L'aide aux déplacements est attribuée pendant 3 mois maximum dans la limite de 1 000 euros et sur la base d'un forfait kilométrique de 0,20 euros/km ou du coût des billets de transports en commun. L'aide à la double résidence est attribuée dans la limite d'un plafond de 1 200 euros. L'aide au déménagement est attribuée dans la limite d'un plafond de 1 500 euros.
Article V Modalités de versement et formalités	Le demandeur d'emploi doit effectuer sa demande dans les délais suivants : jusqu'à un mois après la reprise d'emploi pour les déplacements quotidiens, hebdomadaires ou mensuels et pour l'aide à la double résidence, jusqu'à un mois après la fin de période d'essai pour le déménagement. Dans le cas d'un déménagement, le demandeur d'emploi peut obtenir une avance dans les conditions définies par décision du directeur général. Les délais de demande ne s'appliquent qu'à la première aide demandée. Les aides sont versées après réception des justificatifs requis.





Les aides du Conseil Général du Haut-Rhin

Pour qui ?	Pour les bénéficiaires du rSa socle.
Nature de l'aide	**Droit à l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE).** Il s'agit d'un aide financière soumise à conditions, lors de la prise ou reprise d'un emploi, d'une formation ou d'une création d'activité. S'adresser à son référent rSa.
Conditions	Les aides au transport, à la mobilité sont destinées à faire face aux frais de déplacement afin de faciliter les projets d'insertion sociale ou professionnelle. Ces aides concernent tous les types de transport, collectif ou individuel restreint, dans ce dernier cas, à la prise en charge des frais de carburant selon un barème de financement.





Les aides de la Région Alsace

Aides de la SNCF pour les élèves, étudiants et apprentis	L'«**abonnement SNCF élèves étudiants apprentis**» permet aux personnes qui doivent prendre le TGV pour gagner leur lieu d'études ou de stage d'avoir des tarifs préférentiels.
Pass Emploi	Le «**Pass Emploi**» facilite les déplacements ponctuels pour se rendre à un entretien d'embauche ou à une action prévue dans le parcours d'insertion professionnelle et visant l'emploi. Il est possible de bénéficier d'un tarif réduit sur un trajet de seconde classe. Contact avec la Mission Locale ou PAIO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation) de son domicile ou Pôle Emploi.
Pass Formation	Le «**Pass Formation**» facilite les déplacements dans le cadre de formations professionnelles ou d'actions prévus dans le parcours d'insertion professionnelle. Il est possible de bénéficier de 80% de réduction sur un trajet de seconde classe. Contact avec la Mission Locale ou PAIO (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation) de son domicile ou Pôle Emploi.
Pass Mobilité	Le «**Pass Mobilité**» permet aux personnes à faibles ressources et résidant en Alsace de bénéficier d'une réduction de 80% sur le tarif plein pour les déplacements d'ordre privé dans la limite de 20 AR par an.
Transport à la Demande (TAD)	Le «**Transport à la demande (TAD)**» permet aux voyageurs d'effectuer le trajet de leur choix aux horaires qui leurs conviennent. Peuvent bénéficier d'une aide à la mobilité, les personnes de 16 à 26 ans sortis du système scolaire depuis un an, les + 26 ans sous conditions, non indemnisés et les + 26 ans indemnisés au titre de l'ARE, se rendant à leur formation pour lesquelles les horaires de transports en communs sont inexistants ou incompatibles avec les horaires de la formation. Transport ponctuel : 0 € et pour se rendre en formation : 100 € à partager entre les utilisateurs.
Carte de réduction Tonus Alsace	Tonus Alsace est la carte de réduction des jeunes de 12 à 25 ans. Trajets occasionnels, ou parcours réguliers, avec «**Tonus Alsace**» vous voyagez à moitié prix, comme vous voulez quand vous voulez en Alsace. Cette carte est valable un an au prix de 18 € au 01.08.2012. Elle vous offre 50% de réduction sur tous vos trajets en Alsace (y compris Belfort, Bâle, Saint-Dié, Sarrebourg et Sarreguemines). La carte est vendue dans les gares et boutiques SNCF de la région sur présentation d'une photo d'identité.
Participation aux dépenses engagées par les apprentis (transport)	Cette aide à la mobilité est destinée aux **apprentis inscrits en CFA régional, aux apprentis alsaciens dont l'entreprise est située en Alsace** mais inscrit dans un CFA hors Alsace (formation inexistante en Alsace).
Action en faveur de la mobilité internationale des élèves et des apprentis	Cette aide à la mobilité permet aux jeunes d'apprendre d'autres méthodes de travail tout en **perfectionnant une langue vivante**.
Abonnement de travail	Aide à la mobilité pour les **déplacements travail/domicile** consistant en un abonnement SNCF avec possibilité de combinaison avec le réseau de transport urbain (bus+tram) assorti d'une réduction.





Le covoiturage



LE COVOITURAGE DANS LE SUNDGAU
COMMENT ÇA MARCHE ?

ETAPE 1

Je m'inscris gratuitement sur le site www.covoiturage-sundgau.fr

ETAPE 2

Je propose un trajet et je consulte les offres correspondant à mes critères sur une carte

ETAPE 3

Je me mets en relation avec le(s) covoitureur(s) de mon choix.

LES PARKINGS DE COVOITURAGE DANS LE SUNDGAU

Pour faciliter l'organisation de vos trajets, de nombreux **parkings sécurisés et gratuits** ont été spécialement aménagés pour la pratique du covoiturage dans le Sundgau. **Leur localisation exacte peut être visualisée sur le site internet : www.covoiturage-sundgau.fr**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Syndicat Mixte pour le Sundgau par téléphone au 03 89 25 49 82 ou par email à l'adresse pays.sundgau@wanadoo.fr

Sundgau

Dans le Sundgau, une plateforme de covoiturage s'est mise en place. Pour vos trajets réguliers ou occasionnels, dans le Sundgau et au-delà, le covoiturage vous permettra de trouver d'autres personnes qui pourront partager vos trajets mais également vos dépenses, tout en préservant l'environnement.

Trois Frontières

Pour le Pays de Saint-Louis/Trois Frontières, il existe un site de covoiturage qui permet de mettre en relation les conducteurs et les passagers utilisant le même trajet.

L'Aire de covoiturage se nomme **Aire de Sierentz Sud** et elle se trouve **sur le parking LIDL de Sierentz**, 6 places sont réservées pour le covoiturage.

 http://www.covoiturage-sundgau.fr/

 http://www.pays-sierentz.fr/Transports-Scolaires/Covoiturage.html